

## Annexe

### LISTE DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE L'EUROPE PRÉVUES POUR 2023

comme convenu lors de la réunion du Groupe de contact du Conseil de l'Europe  
sur la coopération avec les représentants des forces démocratiques  
et de la société civile du Bélarus, le 25 janvier 2023

#### I. DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT

##### 1.1 MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES NORMES DES DROITS DE L'HOMME (CEDH) ET DE L'ÉTAT DE DROIT

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Activité</b>               | <b>1.1.1 « CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES DU CONSEIL DE L'EUROPE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME AU BÉLARUS » : ATELIERS DE SENSIBILISATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME ET DES AVOCATS BÉLARUSSIENS SUR LA CEDH</b>  |
| <b>Objectif</b>               | <p>Seront organisés jusqu'à quatre petits ateliers d'une journée, orientés vers la pratique, sur les thèmes suivants : la CEDH et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans certains domaines (tels que la justice pénale et éventuellement la liberté d'expression, la protection des données, etc.). L'objectif est de démontrer comment les dispositions de la CEDH peuvent être utilisées pour réformer certaines lois et façonner la pratique judiciaire lorsque l'occasion se présentera. Compte tenu de la situation actuelle du système juridique bélarussien, au moins un atelier spécifique sera consacré aux normes de l'État de droit, afin de montrer que l'approche systémique du droit et de l'État de droit constitue un élément indissociable de la démocratie et qu'elle est à la base de l'intégration de toutes les normes juridiques internationales (notamment la CEDH). Ces ateliers devraient contribuer à préparer les futurs acteurs à l'éventuelle période de transition au Bélarus.</p> <p>L'adaptation d'un cours du Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP), en lien avec ces questions, pourrait être envisagée si les conditions le permettent ; un tel cours serait suivi en ligne par les participants aux ateliers d'une journée.</p> |
| <b>Principaux partenaires</b> | Comité Helsinki du Bélarus, Human Constanta, Maison bélarussienne des droits de l'homme à Vilnius, réseau des Maisons des droits de l'homme (Norvège), Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (Pologne)   |

|   |   |
|---|---|
| <b>Grande entité administrative responsable</b> | Direction générale Droits de l'homme et État de droit (DGI)   |
| <b>Activité</b>                                 | <b>1.1.2 « CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES DU CONSEIL DE L'EUROPE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME AU BÉLARUS » : VISITES D'ÉTUDE SUR LA CEDH ET L'ÉTAT DE DROIT À L'INTENTION D'AVOCATS BÉLARUSSIENS</b>   |
| <b>Objectif</b>                                 | <p>Des visites d'étude à Strasbourg et dans des pays membres du Conseil de l'Europe seront organisées à l'intention d'avocats biélorussiens – beaucoup d'entre eux ont été privés de leur autorisation d'exercer et sont en exil en raison de la répression. La visite d'étude à Strasbourg visera à familiariser de manière approfondie les participants avec les organes du Conseil de l'Europe, notamment avec les méthodes de travail de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Commission de Venise.</p> <p>Les visites d'étude dans des pays membres du Conseil de l'Europe comprendraient des réunions avec les barreaux locaux et d'autres associations professionnelles d'avocats, ainsi que des rencontres avec des avocats travaillant avec la CEDH, des juges et le ministère de la Justice. Ces visites contribueront au renforcement des capacités des avocats et aideront à préparer la transformation du système juridique biélorussien.</p> |
| <b>Principaux partenaires</b>                   | Comité Helsinki du Bélarus, Droit à la protection (initiative biélorussienne en faveur des avocats), Maison biélorussienne des droits de l'homme, Comité Helsinki des Pays-Bas  |
| <b>Grande entité administrative responsable</b> | Direction générale Droits de l'homme et État de droit (DGI)   |

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>Activité</b> | <b>1.1.3 « CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES DU CONSEIL DE L'EUROPE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME AU BÉLARUS » : CRÉATION D'UN PORTAIL DE RESSOURCES EN LIGNE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET L'ÉTAT DE DROIT</b>  |
| <b>Objectif</b> | Le soutien sera étendu à la création d'un portail de ressources en ligne qui centralisera de nombreux supports méthodologiques sur les droits de l'homme (notamment des textes, des vidéos, des enregistrements audios, des MOOC) sur divers aspects des droits de l'homme et de l'État de droit, à l'intention de publics cibles (juristes, étudiants en droit, enseignants, journalistes et autres |

|   |  |
|---|--|
|   | <p>groupes professionnels, ONG, formateurs en droits de l'homme). Le matériel fourni par le Conseil de l'Europe pour le portail en ligne sera créé spécifiquement ou adapté au contexte biélorussien, en anglais, puis traduit ultérieurement en biélorussien, sous réserve des ressources disponibles.</p> <p>Le portail donnera accès à des ressources sur les droits de l'homme et l'État de droit à des publics situés à l'extérieur et à l'intérieur du Bélarus. Le matériel sera utilisé par les publics cibles dans leurs activités, assurant ainsi la cohésion des approches adoptées par différentes organisations, et renforçant les liens entre elles et avec les acteurs politiques.</p>   |
| <b>Principaux partenaires</b>                   | Comité Helsinki du Bélarus, Maison biélorussienne des droits de l'homme, représentants des forces démocratiques biélorussiennes  |
| <b>Grande entité administrative responsable</b> | Direction générale Droits de l'homme et État de droit (DGI)  |
| <b>Activité</b>                                 | <b>1.1.4 « CONTRIBUTER À LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES DU CONSEIL DE L'EUROPE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME AU BÉLARUS » : SESSIONS DE SENSIBILISATION ET/OU DE FORMATION EN LIGNE (HELP) SUR LA CEDH ET D'AUTRES NORMES DU CONSEIL DE L'EUROPE À L'INTENTION D'ÉTUDIANTS BÉLARUSSIENS (NOTAMMENT EN DROIT)</b>  |
| <b>Objectif</b>                                 | <p>Seront organisées jusqu'à quatre sessions de sensibilisation et/ou de formation en ligne d'une demi-journée, présentant le programme HELP du Conseil de l'Europe et certains cours (sur les normes du Conseil de l'Europe en matière d'État de droit et de droits de l'homme, y compris les droits sociaux) ; ces sessions seront destinées à des étudiants biélorussiens. Bien qu'ils visent principalement les étudiants en droit, certains cours thématiques HELP peuvent intéresser d'autres étudiants. Les cours HELP étant disponibles en ligne, les étudiants peuvent y accéder quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Si nécessaire, des sessions de suivi additionnelles pourraient être envisagées.</p> <p>Les professeurs d'université (de droit) peuvent également être intéressés par la participation à ces sessions en ligne.</p> |
| <b>Principaux partenaires</b>                   | Universités accueillant des étudiants biélorussiens, associations d'étudiants  |

|   |   |
|---|---|
| <b>Grande entité administrative responsable</b> | Direction générale Droits de l'homme et État de droit (DGI)   |
| <b>Activité</b>                                 | <b>1.1.5 PRÔNER L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT AU BÉLARUS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ BÉLARUSSIENNE, NOTAMMENT LA DIASPORA (CONTENUS WEB ET OUTILS DE COMMUNICATION)</b>  |
| <b>Objectif</b>                                 | <p>Il n'existe pas de position commune à l'égard de l'abolition de la peine de mort dans la société biélorussienne, y compris parmi la diaspora, qui comprend désormais un grand nombre de personnes qui ont été contraintes de quitter le Bélarus à la suite de la répression de 2020-2021. La préparation d'outils de communication visant les citoyens biélorussiens contribuerait à façonner une opinion favorable à l'abolition.</p> <p>Le matériel en question sera distribué par l'intermédiaire des ONG et d'autres initiatives et canaux disponibles dans le pays et à l'étranger. Des événements de sensibilisation hors ligne viseront spécifiquement la diaspora.</p> |
| <b>Principaux partenaires</b>                   | Centre des droits de l'homme « Viasna » (notamment sa campagne intitulée « Les défenseurs des droits de l'homme contre la peine de mort au Bélarus »), Comité Helsinki du Bélarus, RADA, autres représentants de la société civile et des forces démocratiques biélorussiennes  |
| <b>Grande entité administrative responsable</b> | Direction générale Droits de l'homme et État de droit (DGI)   |
| <b>Activité</b>                                 | <b>1.1.6 SÉMINAIRE : « L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT AU BÉLARUS – PROCHAINES ÉTAPES »</b>   |
| <b>Objectif</b>                                 | L'objectif de ce séminaire d'une journée est de réfléchir aux scénarios possibles de l'abolition de la peine de mort au Bélarus et aux mesures immédiates que devraient prendre les autorités démocratiques une fois l'abolition décrétée (réforme du système de justice pénale, dispositions transitoires, etc.). Participeraient au séminaire des acteurs clés de l'abolition de la peine de mort au Bélarus, notamment des formations politiques, des ONG européennes partageant les bonnes pratiques des pays du monde entier, ainsi que des représentants des organisations de jeunesse qui se mobilisent ou lancent continuellement des actions dans ce domaine.            |

|   |  |
|---|--|
| <b>Principaux partenaires</b>                   | Centre des droits de l'homme « Viasna » (notamment sa campagne intitulée « Les défenseurs des droits de l'homme contre la peine de mort au Bélarus »), Comité Helsinki du Bélarus, Ensemble contre la peine de mort (France), Commission internationale sur l'abolition de la peine de mort (Espagne), RADA  |
| <b>Grande entité administrative concernée</b>   | Direction générale Droits de l'homme et État de droit (DGI)  |
| <b>Activité</b>                                 | <b>1.1.7 ATELIERS VISANT À SOUTENIR LES JOURNALISTES EN EXIL</b>   |
| <b>Objectif</b>                                 | <p>Les ateliers permettront aux participants de définir à grands traits le soutien qu'eux-mêmes et leurs collègues souhaiteraient recevoir du Conseil de l'Europe et de la Fédération européenne des journalistes (FEJ). Parallèlement, ils constitueront un espace de mise en réseau et de planification de travaux communs avec des journalistes européens, lesquels seront également invités à participer aux ateliers. Étant donné que la plupart des journalistes en exil sont actuellement basés dans divers endroits en Europe, il est opportun de discuter de l'idée de créer un réseau d'« associations pour la liberté des médias », avec le soutien de la FEJ, du Conseil de l'Europe, de l'IFEX, de Reporters sans frontières et d'autres parties prenantes intéressées.</p> <p>Un premier atelier pourrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2023, à Strasbourg, éventuellement en collaboration avec le Groupe d'amis sur la liberté des médias.</p> |
| <b>Principaux partenaires</b>                   | Fédération européenne des journalistes, Reporters sans frontières, représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, organisations partenaires de la Plateforme pour la sécurité des journalistes, Association bélarussienne des journalistes   |
| <b>Grande entité administrative responsable</b> | Direction générale Droits de l'homme et État de droit (DGI)  |

## 1.2. ÉGALITÉ ET DIGNITÉ HUMAINE

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>Activité</b> | <b>1.2.1 SOUTIEN AUX VICTIMES DES RÉPRESSIONS, NOTAMMENT LES PRISONNIERS POLITIQUES</b>  |
| <b>Objectif</b> | Une table ronde interne (en ligne) explorera ce sujet, discutera de la situation des victimes de répressions et envisagera d'éventuels |

|   |   |
|---|---|
| <b>Activité</b>                                 | <b>1.2.1 SOUTIEN AUX VICTIMES DES RÉPRESSIONS, NOTAMMENT LES PRISONNIERS POLITIQUES</b>   |
|   | travaux/déterminera quel type de soutien pourrait être apporté. Le point de départ de cette initiative est le nombre élevé de prisonniers politiques au Bélarus et la nécessité d'offrir un soutien pratique et concret à ces derniers, qu'ils soient actuellement ou aient été détenus, ainsi qu'à leurs familles. Si le soutien aux prisonniers politiques actuels présente de sérieuses difficultés, il est plus facile de répondre aux besoins des anciens prisonniers politiques. Actuellement, plus de 250 personnes ont été libérées après avoir purgé des peines injustes. Environ la moitié d'entre eux réside déjà en dehors du Bélarus.  |
| <b>Principaux partenaires</b>                   | Centre des droits de l'homme « Viasna », représentant des questions sociales du Cabinet de transition uni, autres initiatives travaillant sur le sujet, Conseil de coordination   |
| <b>Grande entité administrative responsable</b> | Direction générale Droits de l'homme et État de droit (DGI)   |
| <b>Activité</b>                                 | <b>1.2.2 ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN VUE DE LA CONSOLIDATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA LÉGISLATION ET DES POLITIQUES RELATIVES À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET À LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES, CONFORMÉMENT AUX NORMES DU CONSEIL DE L'EUROPE</b>  |
| <b>Objectif</b>                                 | <p>Les activités dans ce domaine viseront à renforcer la connaissance et la compréhension, par les forces démocratiques et la société civile bélarussiennes, des normes internationales et du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre la violence à l'égard des femmes, ainsi qu'à promouvoir les droits des femmes en général. Dans la pratique, ces activités devraient inciter les forces démocratiques à adopter au sein de leurs structures des politiques relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre la discrimination, et à faire de l'approche intégrée de l'égalité hommes-femmes et des droits des femmes des sujets prioritaires, de manière à sensibiliser la société bélarussienne à ces questions.</p> <p>Elles peuvent inclure des sessions entre pairs sur l'élaboration de politiques et d'activités de formation/renforcement des capacités tenant compte de la perspective de genre, et porter sur l'adaptation des informations pertinentes au contexte bélarussien et leur traduction en bélarussien, afin de les rendre accessibles à un public plus large.</p> |

|   |  |
|---|--|
| <b>Principaux partenaires</b>                   | Groupe féministe du Conseil de coordination, organisations/initiatives de femmes/féministes et sur le genre, en exil ou travaillant au Bélarus, Comité Helsinki du Bélarus   |
| <b>Grande entité administrative responsable</b> | Direction générale de la démocratie (DGII)   |
| <b>Activité</b>                                 | <b>1.2.3 ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN VUE DE LA CONSOLIDATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA LÉGISLATION ET DES POLITIQUES RELATIVES À LA NON-DISCRIMINATION</b>  |
| <b>Objectif</b>                                 | La révision et la mise à jour du modèle de législation relative à la non-discrimination, développé par le Comité Helsinki du Bélarus en 2018, conformément aux normes du Conseil de l'Europe, fournira un élément structurel pour la future réforme de la législation. Des dispositions relatives à la non-discrimination, fondées sur la terminologie et les normes unifiées du Conseil de l'Europe, seraient intégrées dans l'ensemble de la législation future. |
| <b>Principaux partenaires</b>                   | Comité Helsinki du Bélarus   |
| <b>Grande entité administrative responsable</b> | Direction générale de la démocratie (DGII)   |

## II. DÉMOCRATIE

### 2.1. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>Activité</b> | <b>2.1.1. CONSOLIDER LE DIALOGUE POLITIQUE</b>  |
| <b>Objectif</b> | <p>Garantir la participation de représentants d'une pluralité de forces démocratiques du Bélarus aux activités pertinentes des commissions de l'Assemblée (paragraphe 18.3 de la Résolution 2433(2022) de l'Assemblée).</p> <p>Intensifier l'engagement de l'Assemblée avec la société civile, les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes indépendants et les milieux universitaires du Bélarus (paragraphe 18.2 de la Résolution 2433(2022) de l'Assemblée).</p> <p>Renforcer l'influence politique des forces politiques démocratiques et de la société civile bélarussiennes tout en</p> |

|   |   |
|---|---|
|   | sensibilisant davantage les membres des parlements nationaux à la situation au Bélarus. |
| <b>Principaux partenaires</b>                   | Forces politiques démocratiques et société civile du Bélarus                            |
| <b>Grande entité administrative responsable</b> | Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe  |

## 2.2. CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

|   |   |
|---|---|
| <b>Activité</b>                                 | <b>2.2.1. ATELIERS DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS :<br/>PORTER LE CHANGEMENT EN MATIÈRE DE DÉMOCRATIE ET DE DROITS DE L'HOMME AU NIVEAU LOCAL</b>   |
| <b>Objectif</b>                                 | <p>Les ateliers prôneront les valeurs démocratiques conformément aux principes de la Charte européenne de l'autonomie locale et de son protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales. L'accent sera mis sur le rôle clé des autorités locales dans la défense et la promotion des droits de l'homme au niveau local.</p> <p>Le programme des ateliers se concentrera sur des thèmes spécifiques tels que le rôle et les responsabilités des dirigeants locaux, la communication avec les citoyens et la société civile, la promotion des valeurs locales et du capital social, ainsi que la prise de décisions stratégiques, efficaces et éthiques.</p> |
| <b>Principaux partenaires</b>                   | Associations nationales et européennes de pouvoirs locaux et régionaux, Comité Helsinki du Bélarus  |
| <b>Grande entité administrative responsable</b> | Congrès des pouvoirs locaux et régionaux  |

## 2.3. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>Activité</b> | <b>2.3.1 TABLE-RONDE ET CONSULTATIONS SUR LA BONNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE</b> |
|-----------------|---|

|   |  |
|---|--|
| <b>Objectif</b>                                 | <p>L'activité visera à promouvoir les normes et outils du Conseil de l'Europe en matière de bonne gouvernance démocratique et à fournir l'expertise de l'Organisation dans les domaines de la décentralisation, de la gouvernance locale et des réformes de l'administration publique.</p> <p>Elle visera à identifier les principaux besoins en termes de réformes, en présentant les outils juridiques et de renforcement des capacités pertinents du Conseil de l'Europe. Soulignant l'importance de la participation des jeunes à ces activités et suivant l'approche de cogestion développée par le Conseil de l'Europe, de jeunes militants seront invités à participer aux discussions.</p> |
| <b>Principaux partenaires</b>                   | Société civile biélorussienne, membres du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG)   |
| <b>Grande entité administrative responsable</b> | Direction générale de la démocratie (DGII)   |

#### 2.4. PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

|   |  |
|---|--|
| <b>Activité</b>                                 | <b>2.4.1. SOUTENIR LA SOCIÉTÉ CIVILE BÉLARUSSIENNE DANS L'ÉLABORATION DE RAPPORTS PARALLÈLES</b>   |
| <b>Objectif</b>                                 | L'objectif de cette activité est de sensibiliser la société civile biélorussienne aux normes et aux mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe, de créer des contacts avec les professionnels et de soutenir la formation, la formation des formateurs et le retour d'informations sur l'élaboration de rapports parallèles, notamment en ce qui concerne les normes, les instruments et les mécanismes de suivi des droits de l'homme du Conseil de l'Europe. |
| <b>Principaux partenaires</b>                   | RADA, Comité Helsinki du Bélarus, Centre des droits de l'homme « Viasna »  |
| <b>Grande entité administrative responsable</b> | Direction générale de la démocratie (DGII)   |

## 2.5. JEUNESSE

|   |  |
|---|--|
| <b>Activité</b>                                 | <b>2.5.1. ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES JEUNES SUR L'ACTION MILITANTE ET LA PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE</b>   |
| <b>Objectif</b>                                 | <p>Des séminaires seront organisés à l'intention des organisations de jeunesse biélorusses en exil autour des pratiques de l'action militante et de la participation démocratique des jeunes (sur la base de l'expertise du Conseil de l'Europe), accompagnés de réunions de mise en réseau, ainsi que de stages dans les organes pertinents de l'Organisation.</p> <p>Une conférence sur la démocratie et les droits de l'homme en temps de crise permettra d'élaborer des recommandations visant les décideurs politiques et de discuter des moyens par lesquels les organisations de jeunesse biélorusses peuvent coopérer, à l'avenir, avec le Conseil de l'Europe et les institutions européennes concernées. Des recommandations seraient soumises aux organes compétents du Conseil de l'Europe, notamment le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire.</p> <p>Les activités se dérouleront dans les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest (ce qui donnera également aux participants la possibilité de rencontrer différentes entités du Conseil de l'Europe). Elles porteront sur le renforcement des capacités des jeunes militants, ainsi que sur la participation des jeunes aux processus décisionnels, sur la base de l'expertise du Conseil consultatif sur la jeunesse au sein du Conseil de l'Europe, et du Forum européen de la jeunesse.</p> |
| <b>Principaux partenaires</b>                   | RADA, Conseil national démocratique de la jeunesse du Bélarus (beaucoup de ses membres sont en exil), Forum européen de la jeunesse  |
| <b>Grande entité administrative responsable</b> | Direction générale de la démocratie (DGII)   |